Octobre 2015 – DOCUMENT RELAIS 1
Projet de texte à débattre lors des Journées
de la société civile du FMMD

Document relais sur les droits de l'enfant — La perspective des droits de l'enfant concernant le plan d'action pour la collaboration établi sur 5 ans

La migration et le développement dans l'Agenda 2030 pour le développement durable:

Une perspective fondée sur les droits de l'enfant

Ce document fait partie d'une série de documents relais qui examinent, du point de vue des droits de l'enfant, différents points d'un Plan d'action pour la collaboration établi sur 5 ans. Leur objectif est d'étudier les éléments qui touchent particulièrement les enfants dans le contexte de la migration et de fournir des informations concernant des approches plus cohérentes sur le plan des droits de l'enfant. Il s'agit d'une contribution aux Journées de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (Istanbul, Turquie, 12 et 13 octobre 2015).





Recommandations clés Quel que soit leur statut migratoire, leur origine, leur appartenance ethnique ou leur nationalité, tous les enfants devraient 1 voir leurs droits respectés et appliqués. Leur participation à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement ne devrait pas être empêchée. Les indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) doivent être ventilés par statut migratoire d'une manière 2 qui mette explicitement l'accent sur l'équité. Une approche novatrice doit être développée et des données non générales doivent être collectées afin de pouvoir compter tout 3 le monde. Une attention particulière devrait être portée aux groupes d'enfants les plus invisibles dans le contexte de la migration. Les représentants de la société civile – et particulièrement ceux qui expriment des préoccupations concernant les enfants dans le contexte de la migration – doivent d'urgence être considérés comme des partenaires clés du Partenariat Mondial 4 et du Fond pour mettre fin à la violence envers les enfants. Le Partenariat et le Fond cherchent à obtenir des résultats sur les cibles concernant la violence faite aux enfants. Un développement adapté sur le long terme et un financement solide et durable sont nécessaires afin de pouvoir soulager les États voisins dans leur soutien aux réfugiés dont, dans un grand nombre de cas, 50 % sont des enfants. Plus de solidarité 5 et une responsabilité partagée par d'autres pays sont également essentielles pour permettre aux réfugiés d'être protégés au-delà des frontières de la région voisine. L'évaluation économique de la prise en charge des enfants dans le contexte de la migration devrait avertir les politiques 6 d'application des cibles des ODD relatifs aux enfants des effets économiques à long terme d'une gestion non adaptée de ces défis.

Contexte

Les privations et l'inégalité des chances empêchent les enfants de prendre part pleinement à la vie de leurs communautés. La pauvreté, la violence, les abus, le manque d'éducation, la maladie, les conflits armés et les catastrophes naturelles privent les enfants d'une véritable chance de jouir de la vie. Avec les Objectifs de développement durable (ODD), les nations sont entrées dans une nouvelle phase de développement, soutenue par l'Agenda 2030 pour le développement. Il s'agit d'une opportunité historique de faire progresser les droits et le bien-être de tous les enfants, et en particulier des plus défavorisés. S'ils ne profitent pas de ces progrès, il ne pourra y avoir de développement durable, de prospérité ou de paix.

Les ODD promettent de « **ne laisser personne en arrière** ». Aujourd'hui, cependant, pour beaucoup d'enfants dans le contexte de la migration, ces objectifs louables sonneront creux. Faisant souvent l'objet de négligence et d'abus, des enfants se retrouvent enfermés dans des centres de détention pour migrants, l'accès à des services essentiels leur est refusé à cause du statut migratoire de leurs parents et ils sont soumis aux mêmes régimes de criminalisation que les migrants adultes.

Le Sommet des Nations Unies sur l'Agenda pour le développement post 2015, réuni du 25 au 27 septembre, a décidé d'un programme de transformation au sein duquel les migrants et les diasporas sont clairement reconnus en tant qu'acteurs et sujets du développement économique, humain et durable.

Cette reconnaissance vient renforcer une évidence déjà démontrée, quel que soit leur statut migratoire, les migrants contribuent au **bien-être et à la croissance économique**, non seulement dans leur pays de destination mais également dans leur pays d'origine, par exemple en envoyant des fonds ou en investissant en tant qu'entrepreneurs sociaux dans leurs communautés. ^[1] L'accès aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales pour tous les migrants, quel que soit leur statut, permet d'accroître leurs contributions au développement économique et humain.

Les ODD se composent de 17 objectifs et 169 cibles. Tous ne font pas référence aux enfants, mais **tous ont des conséquences sur la vie des enfants.** Pris dans leur ensemble, ces objectifs forment une approche globale permettant de répondre aux besoins des enfants, de les protéger et de sécuriser leurs environnements.

Des cibles liées à la migration apparaissent dans les objectifs concernant la croissance économique, l'emploi et le travail décent (ODD 8), les inégalités (ODD 10) et les moyens de mise en œuvre (ODD 17). Les cibles concernant les violences faites aux enfants et qui incluent les enfants en situation de migration, sont rassemblées sous les objectifs concernant l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité (ODD 4), l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles (ODD 5), la croissance économique, l'emploi et le travail décent (ODD 8), des villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (ODD 11) et des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, l'accès assuré de tous à la justice et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD 16)

Défis et questions clés

La non-discrimination et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement

Les enfants dans le contexte de la migration, y compris les enfants restés dans leur pays d'origine et les enfants migrants, font partie du groupe universellement protégé des « enfants » dont les droits sont encadrés par la Convention relative aux droits de l'enfant. La possibilité de jouir de leurs droits et de participer à l'Agenda 2030 pour le développement ne devrait pas être freinée par la manière dont les lois et politiques divisent les enfants en différentes catégories.

Tous les ODD touchent la vie des enfants. Ils forment une approche globale permettant de répondre à leurs besoins et de faire respecter leurs droits. Les ODD doivent s'appliquer « à tous » et personne ne doit être laissé en arrière. Les droits de l'homme relatifs aux migrants, et particulièrement aux enfants, devraient être respectés, protégés et garantis sans discrimination aucune. La non-discrimination est l'un des piliers de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Des données solides et ventilées pour atteindre les enfants en marge de la société

Les progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du développement durable seront jugés sur leurs capacités à réduire les inégalités et à toucher les enfants et les communautés les plus vulnérables. Il est crucial d'obtenir des données solides et ventilées afin de pouvoir identifier et atteindre les enfants en marge de la société, comme le sont trop souvent les enfants dans le contexte de la migration. Les indicateurs doivent être ventilés d'une manière qui mette explicitement l'accent sur l'équité.

| Pour plus de précisions sur la contribution des diasporas, voir le document relais n°2 Engagement des associations de diasporas et de migrants: Une perspective fondée sur les droits de l'enfant en lien avec les violences faites aux enfants: Cible 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous Cible 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (Lible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine Cible 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, supprimer le travail forcé et, d'ici à 2025, metre na utravail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats Cible 11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs Cible 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés Cible 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (Lible 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

Les enquêtes générales qui collectent des données par foyer ne saisissent pas la réalité des enfants, qui sont les plus vulnérables et les plus à risque. Ces enfants vivent dans des camps de réfugiés, dans des institutions ou autres structures alternatives de qualité médiocre, en détention, dans des conditions de vie et de travail marquées par la promiscuité... Le Comité des droits de l'enfant a appelé les États à développer un système de collecte de données et des indicateurs conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant.

«Il ne s'agit pas que de statistiques et de chiffres, mais aussi de dialogue, de participation et de perception. [...] Nous devons nous assurer que l'éradication de la pauvreté et des inégalités sera mesurée en termes de meilleures conditions de vie pour les enfants et leur famille, une vie sans violence et pleine d'amour. » — Rodrigo, 14 ans, Chili

Le statut migratoire ne devrait pas se limiter à des informations telles que la nationalité, le lieu de naissance ou le temps passé dans le pays d'accueil, mais devrait également prendre en compte la situation administrative des jeunes et des enfants. Tout en évitant de créer des « cloisonnements politiques ». L'absence d'information complète concernant le statut des migrants créée de graves problèmes dans le débat politique et public et ne permet pas d'évaluer systématiquement les besoins en protection des enfants.

Des partenariats plurilatéraux avec les parties prenantes

Les objectifs et les cibles tenant à la migration et concernant les enfants dans le contexte de la migration doivent être transposés dans les politiques nationales, un financement adapté et leur mise en application doivent également être assurés. Dans un grand nombre de pays, ces transpositions peuvent être encouragées par des partenariats plurilatéraux avec les parties prenantes.

Les gouvernements demandent aux partenariats plurilatéraux avec les parties prenantes de jouer un rôle central dans la mobilisation et la diffusion des connaissances, de l'expertise, des technologies et des ressources financières permettant de soutenir la réalisation des ODD.

Des discussions et consultations sont en cours concernant un Partenariat Mondial, et un Fond associé, pour mettre fin à la violence envers les enfants. Un Partenariat Mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants offre la possibilité d'aider les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les chefs religieux, le secteur privé, les philanthropes et les fondations, les chercheurs et les universitaires à travailler ensemble pour lutter contre les niveaux de violence inacceptables dont souffrent les enfants.

Le Partenariat et le Fond, annoncés à Addis Abeba, lors de la troisième Conférence sur le financement du développement, en juillet 2015, soutiendront la mise en œuvre des cibles concernant les violences faites aux enfants incluses dans l'Agenda 2030 pour le développement, et particulièrement la cible 16.2 dont l'objectif est de mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Le partenariat travaillera au niveau mondial et national, mais aussi en tant que mouvement faisant évoluer les comportements et les normes sociales qui font que cette violence est tolérée, les enfants y joueront un rôle clé.

Ce partenariat est envisagé comme un partenariat plurilatéral avec les parties prenantes et les organisations de la société civile méritent d'y prendre une part conséquente au vu de leur rôle dans la création de programmes de protections et dans l'offre de services.

L'implication de la société civile dans ce processus a, jusqu'ici, été limitée. Les représentants de la société civile qui expriment, entre autres, les préoccupations des enfants en situation de migration, doivent être reconnus en tant qu'acteurs clés, aussi bien au sein du Partenariat que du Fond.

Le développement à long terme et des financements solides et durables

Pour réaliser les ODD, qui ont tous des conséquences sur la vie des enfants et touchent tous les enfants en situation de migration, les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés religieuses et les universitaires devraient être conduits à combiner et intensifier leurs efforts, à démontrer leurs facultés d'encadrement et à mettre en évidence les résultats obtenus en faveur des enfants et de leur famille dans le contexte de la migration.

Cela doit se traduire par l'attribution de financements de développement solides et adaptés à plus long terme. Les enfants réfugiés, qui dans certaines zones géographiques représentent 50 % du total des réfugiés, sont très vulnérables et requièrent une attention urgente. Si les ressources et la gestion sont inadaptées, les effets négatifs pour les pays et les migrants eux-mêmes augmenteront : par exemple sous la forme de migration irrégulière et dangereuse rendant les enfants très vulnérables, de traite et de trafic des migrants, de discrimination et de xénophobie, de souffrances physique et mentale...

Les investissements que nous déciderons de faire en faveur des enfants dans le contexte de la migration et la manière dont nous les encourageons à prendre en mains leur avenir détermineront notre capacité à créer un monde plus pacifique, prospère et durable.



Remerciements: Ces documents relais ont été rédigés par Lisa Myers, Mirela Shuteriqi et Ignacio Packer pour Terre des Hommes www.terredeshommes.org et la campagne Destination Inconnue www.destination-unknown.org. Nous remercions tous les représentants du large éventail d'organisations qui ont partagé avec nous leurs commentaires pertinents et alimenté les discussions ayant mené à la préparation de ces documents initiaux. Les discussions se poursuivront au cours des Journées de la société civile (et par la suite) afin de renforcer les efforts d'intégration d'une perspective fondée sur les droits de l'enfant, la migration et le développement dans le Plan d'action pour la collaboration, établit sur 5 ans.